



RAPPORT DE LA MAIRESSE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ DE L'ISLE-VERTE

Citoyennes et citoyens de L'Isle-Verte,

Le Code municipal du Québec confie au conseil municipal l'obligation et la responsabilité de préparer le budget. Ainsi chaque année, la Municipalité doit durant la période du 15 novembre au 31 décembre, préparer et adopter ses prévisions budgétaires pour le prochain exercice financier. Comme nous sommes dans une année d'élection générale au sein de notre municipalité, la loi prolonge ce délai jusqu'au 31 janvier de l'année suivante.

Les étapes du cycle budgétaire prévoit que la mairesse ou le maire doit produire, au moins 4 semaines avant que le budget ne soit déposé devant le conseil municipal pour adoption, un rapport sur l'état de la situation financière de la municipalité, lequel doit traiter :

- Des états financiers de l'année 2012
- De la rémunération des élus
- Des contrats ou achats comportant une dépense de plus de 25 000 \$
- Des indications préliminaires sur l'exercice en cours (2013)
- Des orientations générales du prochain budget et du programme triennal d'immobilisations

Le rapport est distribué à chaque adresse civique sur le territoire de la municipalité.

ÉTATS FINANCIERS 2012

Les états financiers de la Municipalité de L'Isle-Verte font état de revenus de fonctionnement réalisés de 2 077 682 \$, de revenus d'investissement de 718 651 \$ et de charges de 2 075 175 \$. Le surplus dégagé pour l'année se terminant le 31 décembre 2012 est de 100 687 \$. Il tient compte d'une conciliation des revenus et des dépenses à des fins fiscales, dont les frais d'amortissement liés aux immobilisations, le remboursement de la dette à long terme ainsi que l'affectation de surplus à des activités de fonctionnement.

L'excédent de fonctionnement non affecté au 31 décembre 2012 est de 329 471 \$, alors que l'excédent de fonctionnement affecté, des réserves financières et fonds réservés cumulent 486 483 \$. Cette somme se détaille comme suit : surplus non affecté ex-village 44 903 \$, surplus non affecté ex-paroisse 51 700 \$, eau potable et eaux usées 162 576 \$, loisirs 39 421 \$, corrosion 97 241 \$, petite séduction 8 044 \$, fonds de roulement 80 000 \$, solde disponible de règlement d'emprunt fermé 2 598 \$.

L'endettement à long terme de la Municipalité est de 3 600 700 \$ dont un montant de 1 711 430 \$ est garanti par de l'aide financière provenant du programme d'assainissement des eaux municipales ainsi que du programme d'infrastructure Québec-Municipalités.

Au 31 décembre 2012, une somme de 3 530 871 \$ était à recevoir, composée de 103 980 \$ en taxes municipales, droits de mutation et intérêts alors que 3 426 891 \$ représentent des subventions et compensations à recevoir. La valeur comptable nette des immobilisations de la Municipalité est de 13 227 311 \$.

RÉMUNÉRATION DES ÉLU(E)S

En vertu de l'article 11 de la Loi sur le traitement des élu(e)s municipaux, voici le détail du traitement des élu(e)s municipaux de L'Isle-Verte pour 2013.

Rémunération du maire	7 426.00 \$
Allocation de dépenses	<u>3 713.00 \$</u>
TOTAL	11 139.00 \$

Rémunération par la MRC	2 141.34\$
Allocation de dépenses par la MRC	<u>1 070.67\$</u>
TOTAL	3 212.01\$

Rémunération des conseillers	2 227.60 \$
Allocation de dépenses de	<u>1 113.80 \$</u>
TOTAL	3 341.40 \$

INDICATIONS PRÉLIMINAIRES – EXERCICE EN COURS

Une évaluation rapide des frais à être encourus pour les mois de novembre et décembre nous laisse présumer que nous demeurerons dans les limites budgétaires prévues pour l'exercice financier 2013, en ce qui a trait au budget d'opérations courantes de la municipalité.

Comme en fait état l'article 955 du Code municipal, voici la liste des contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ que la municipalité a conclus depuis le rapport du maire lors de la séance du conseil du mois de novembre 2012 jusqu'à ce jour.

ACHATS ET/OU CONTRATS DE PLUS DE 25 000.00 \$

Fournisseurs	Types d'achats	Montant
Chauffage Rivière-du-Loup	Achat de mazout (diesel et huile à chauffage)	49 398.17 \$
Constructions de l'Amiante inc.	Travaux d'infrastructures	225 016.70 \$
Construction B.M.L.	Fourniture d'asphalte	42 966.40 \$
Construction R.J. Bérubé inc.	Travaux d'infrastructures	448 293.65 \$
Corporation de développement économique et touristique de L'Isle-Verte	Programme de développement local et soutien aux opérations	26 906.06 \$
Entreprises Camille Dumont inc.	Travaux d'infrastructure routière	94 239.72 \$
Gaudreau Environnement inc.	Service de cueillette des ordures ménagères, récupération et matières organiques	56 209.41 \$
Groupe Ultima inc.	Contrat d'assurance	42 844.00 \$
Habitations populaires de L'Isle-Verte	Contribution municipale et contribution de la Société d'habitation du Québec	113 420.20 \$
Hamel Construction inc.	Travaux d'infrastructures / eau potable	32 931.72 \$
Hydro-Québec	Électricité	42 501.36 \$
Ministre des Finances	Service de police (Sûreté du Québec)	51 830.00 \$
Ministre du Revenu du Québec	Remises gouvernementales	112 152.88 \$
M.R.C. de Rivière-du-Loup	Quote-parts , inspection municipale et droits sur les carrières, sablières	168 827.26 \$
Receveur général du Canada	Remises gouvernementales	48 121.37 \$
Roche Limitée, Groupe-conseil	Honoraires professionnels Travaux d'infrastructures	117 691.02 \$
Ville de Rivière-du-Loup	Site d'enfouissement technique	48 418.36 \$

ORIENTATIONS GÉNÉRALES DU PROCHAIN BUDGET

En ce qui a trait à l'année 2014, outre les opérations courantes, les activités d'investissements enclenchées se poursuivront. En voici quelques exemples :

2014

➤ EAU POTABLE

Dans le dossier de la mise aux normes de l'eau potable, dossier qui est en activité depuis quelques années déjà, la Municipalité a reçu une confirmation d'aide financière de l'ordre de 1 083 919 \$, représentant 50 % des coûts reconnus admissibles. Un investissement additionnel de 950 536 \$ est à prévoir pour la réalisation d'un système complet de traitement des sulfures et la réfection de notre réservoir à eau.

Il faut mentionner que ces travaux sont obligatoires en vertu du Règlement sur la qualité de l'eau potable adopté le 30 mai 2001, par le Gouvernement du Québec (Q-2, r.40). Beaucoup de temps s'est écoulé depuis sa mise en vigueur en juin 2001 et nous approchons allègrement le délai prescrit pour nous y conformer. Considérant la taille majeure de ce dossier et pour ne pas augmenter indument le fardeau financier des contribuables, le nouveau conseil fera tout en son pouvoir pour trouver d'autres sources possibles de financement.

➤ AGRANDISSEMENT DU GARAGE MUNICIPAL

Une première phase, les travaux de fondation, a été réalisée en 2013. Malheureusement, la Municipalité s'est vu refuser un financement de la part du Gouvernement du Québec, dans le cadre du programme d'infrastructure Québec-Municipalités. Le projet sera relancé en 2014, mais comprendra une phase intensive de prospection en regard d'un financement qui pourrait être disponible dans d'autres programmes gouvernementaux, existants ou nouveaux.

➤ PROJET DE REVITALISATION

Depuis notre participation au projet « Rues Principales », l'intérêt pour revitaliser notre municipalité est bien présent et des gestes concrets prendront place. Déjà des suggestions pratiques nous ont été soumises afin d'améliorer l'image de notre municipalité dont entre autres, de nouveaux panneaux d'identification aux extrémités Est et Ouest de notre périmètre urbain. D'autres actions sont à prévoir et le conseil municipal s'attardera à étudier des mesures d'encouragement qui pourraient être mises en place pour concrétiser certaines étapes du projet de revitalisation.

2015 – 2016 – 2017

Les prochaines années seront empreintes de cette volonté de changement qui a été clairement exprimée par la population le 3 novembre dernier. Le nouveau conseil municipal fera cependant preuve de sagesse dans ces décisions et ses actions. Nous avons beaucoup à faire, à bâtir et nous savons également qu'il y aura un seuil à ne pas franchir au niveau de la charge financière à être assumée par les citoyens. Nous prendrons les mesures appropriées pour répondre à la volonté de changement exprimée par les citoyens de L'Isle-Verte, tout en administrant de manière responsable.

Ursule Thériault, mairesse